

FORM PROZL-004

DECLARATION ETHIQUE DU SOUMISSIONNAIRE

Date:

Appel d'offre N°:

Nom du soumissionnaire : _____

Adresse du soumissionnaire : _____

CODE DE CONDUITE :

1. Normes du travail

Les normes de travail de ce code sont fondées sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- *L'emploi est choisi librement*

Il n'y a pas de travail forcé, en servitude ou non volontaire de prisonniers. Il n'est pas exigé par l'employeur de déposer de caution ni de papier d'identité de la part des travailleurs et ceux-ci sont libres de quitter leur employeur après un préavis raisonnable.

- *La liberté d'association et le droit à la négociation collective sont respectés*

Les travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer ou de fonder le/au syndicat de leur choix et de négocier collectivement. L'employeur adopte une attitude ouverte envers les activités légitimes des syndicats. Les représentants des travailleurs ne soient pas discriminés et peuvent s'acquitter de leurs fonctions de représentation au travail. Lorsque le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint par la loi, l'employeur doit faciliter et ne pas gêner le développement de moyens parallèles d'association indépendante et libre et de négociation.

- *Les conditions de travail sont sûres et hygiéniques*

Un environnement de travail sûr et hygiénique doit être fourni, en gardant à l'esprit les connaissances générales en ce qui concerne le secteur et tout risque spécifique. Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé découlant de, liés à, ou survenant au cours du travail, en minimisant, autant qu'il est raisonnablement possible, les causes des risques inhérentes à l'environnement de travail. Les travailleurs recevront des formations à la sécurité et à la sûreté régulières et enregistrées, et ces formations devront être répétées pour les nouveaux travailleurs ou ceux étant réaffectés. Un accès à des installations sanitaires propres, à l'eau potable et, le cas échéant, à des installations sanitaires pour l'entreposage des aliments doit être fourni. L'hébergement, lorsqu'il est fourni, doit être propre, sûr et répondre aux besoins de base des travailleurs. La société qui respecte ces normes doit attribuer la responsabilité de la santé et de la sécurité du personnel à un représentant de la direction.

- *Le travail des enfants doit être proscrit*

Il ne doit pas y avoir de nouveau recrutement d'enfant. Les sociétés devront développer ou participer ou contribuer aux politiques et aux programmes qui prévoient la transition d'un enfant trouvé en situation de travail pour permettre à lui d'assister et de rester dans un parcours d'éducation de qualité jusqu'à ce qu'il devienne adulte.

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent être employés la nuit ou dans des conditions dangereuses. Ces politiques et procédures doivent être conformes aux dispositions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- *Les salaires sont payés*

Les salaires et avantages sociaux versés pour une semaine de travail ordinaire satisfont, au minimum, les normes légales nationales ou de référence de l'entreprise. Dans tous les cas, les salaires devraient toujours être suffisamment élevés pour répondre aux besoins fondamentaux et fournir des revenus discrétionnaires. Tous les travailleurs doivent être munis d'informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions de travail en ce qui concerne les salaires avant leur embauche, et sur les particularités de leur salaire pour la période de paie concernée, chaque fois qu'ils sont payés. Les retenues sur salaire comme mesures disciplinaires ne doivent pas être autorisées ni les retenues sur salaires non prévues par le droit national sans l'autorisation expresse et éclairée du travailleur concerné. Toutes les mesures disciplinaires doivent être enregistrées.

- *Les horaires de travail ne sont pas excessifs*

Les horaires de travail sont conformes aux lois nationales et aux normes industrielles, selon celles qui offrent la plus grande protection. En tout état de cause, les travailleurs ne doivent pas être tenus de travailler au-delà des horaires de travail locaux légaux sur une base régulière. Les heures supplémentaires sont volontaires, ne doivent pas dépasser les limites légales locales, ne seront pas exigées sur une base régulière et seront toujours rémunérées à un taux majoré.

- *Aucune discrimination n'est pratiquée*

Il n'y a pas de discrimination à l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, le licenciement ou la retraite fondée sur la race, la caste, la nationalité d'origine, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou l'affiliation politique.

- *Un emploi régulier est fourni*

Dans la mesure possible, le travail doit être effectué sur la base d'une relation de travail établie sur les lois et pratiques nationales. Les obligations envers les employés en vertu des lois de sécurité sociale ou du travail et des règlements découlant de la relation de travail régulière ne doivent pas être évitées grâce à l'utilisation de main-d'œuvre intérimaire, de sous-traitance ou de travail à domicile par arrangement, ou par le biais de programmes d'apprentissage où il n'y a pas de réelle intention de transmettre des compétences ou de fournir un emploi régulier, de même qu'aucune obligation ne doit être évitée grâce à l'utilisation excessive des contrats à durée déterminée d'emploi.

- *Aucun traitement cruel ou inhumain est autorisé*

Les sévices et châtiments corporels, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre, et le harcèlement moral ou d'autres formes d'intimidation seront interdits.

B. Normes environnementales

Les fournisseurs doivent au minimum se conformer à toutes les exigences réglementaires et légales relatives aux impacts environnementaux de leurs activités. Des normes de performance détaillées sont du ressort des fournisseurs, mais doivent porter sur au moins les éléments suivants :

- *Gestion des déchets*

Les déchets sont réduits au minimum et les articles recyclés chaque fois que cela est possible. Des contrôles efficaces des déchets relativement à la pollution de la terre, de l'air et de l'eau sont adoptées. Dans le cas des matières dangereuses, les plans d'intervention d'urgence sont en place.

- *Emballages et papier*

L'utilisation excessive et superflue de matériaux est à éviter, et les matériaux sont recyclés lorsque cela s'avère approprié.

- *Conservation*

Les processus industriels et les activités sont surveillés et modifiés au besoin pour assurer la conservation des ressources rares, telles que l'eau, la flore et la faune et les terres productives dans certaines situations.

- *Consommation d'énergie*

Tous les processus de production et de livraison, y compris l'utilisation du chauffage, de la ventilation, l'éclairage, les systèmes informatiques et les transports, sont fondés sur la nécessité de maximiser l'utilisation efficace de l'énergie et de réduire les émissions nocives.

- *Mesures de sécurité pour le transport et la manutention des marchandises*

Tous les processus de transport et de manutention sont fondés sur la nécessité d'optimiser les mesures de sécurité et de minimiser les risques de blessure pour les bénéficiaires de ZANMI LASANTE et le personnel ainsi que les employés des fournisseurs ou ceux de ses sous-traitants.

C. Comportement commercial

La conduite du fournisseur ne doit pas violer les droits fondamentaux des bénéficiaires de ZANMI LASANTE.

Le fournisseur ne doit pas être engagé :

1. dans la vente d'armes
2. dans la vente d'armes à des gouvernements qui violent systématiquement les droits humains de leurs citoyens, ou là où il y a des conflits armés internes ou des tensions importantes, ou lorsque la vente d'armes peut compromettre la paix et la sécurité régionales.

D. Règle de passation des marchés et des réglementations ZANMI LASANTE

Les Fournisseur doivent se conformer aux règles de passation des marchés et réglementations ZANMI LASANTE définis dans le Manuel de Prcedure Administrative, Comptables et Financière Version révisée. En particulier, la politique d'achat de ZANMI LASANTE. (attribution du contrat). Ce faisant, les fournisseurs reconnaissent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion mentionnées.

Principes de fonctionnement

La mise en œuvre du Code de conduite sera une responsabilité partagée entre ZANMI LASANTE et ses fournisseurs, informés par un certain nombre de principes de fonctionnement, qui sera revu de temps en temps.

ZANMI LASANTE :

1. Attribuera la responsabilité de veiller au respect du Code de conduite à un cadre supérieur.
2. Communiquera son engagement à mettre en œuvre le Code de conduite auprès des employés, des sympathisants et des bailleurs ainsi qu'à tous les fournisseurs de biens et services.
3. Mettra à disposition les ressources humaines et financières disponibles pour répondre à ses engagements pris, y compris la formation et des lignes directrices pour le personnel concerné.
4. Fournira des conseils et un soutien non financier raisonnable aux fournisseurs qui cherchent sincèrement à promouvoir et à mettre en œuvre les normes du Code de conduite dans leur propre entreprise et dans les chaînes d'approvisionnement pertinentes, compte tenu des ressources disponibles.
5. Adoptera des méthodes et des systèmes appropriés de surveillance et de vérification de l'exécution des normes.
6. Cherchera à maximiser les bénéfices tirés des ressources disponibles, par exemple en collaborant avec d'autres ONG, et en priorisant le traitement des cas les plus probables de non-conformité.

ZANMI LASANTE attend de ses fournisseurs que :

1. Ils acceptent la responsabilité des conditions de travail et environnementales dans lesquelles les services sont fournis par le fournisseur. Cela comprend tous les travaux sous contrat ou en sous-traitance ainsi que ceux menés par les travailleurs à domicile ou autres travailleurs externalisés.
2. Ils attribuent la responsabilité de la mise en œuvre du Code de conduite par un cadre supérieur.
3. Ils font une déclaration écrite d'intention concernant la politique de l'entreprise en ce qui concerne le Code de conduite et la façon dont celui-ci sera mis en œuvre, et en font part au personnel et aux fournisseurs ainsi que ZANMI LASANTE.

Les deux parties :

1. Exigeront la cessation immédiate des violations graves du Code et, lorsque celles-ci persistent, mettre fin à la relation d'affaires.
2. Chercheront à s'assurer que tous les employés sont conscients de leurs droits et participent aux décisions qui les concernent.
3. Éviteront toute discrimination à l'égard des entreprises des pays en développement.
4. Reconnaîtront la réglementation officielle et l'inspection des normes du travail, et les intérêts légitimes des syndicats et des autres organisations représentatives.
5. Recoureront à l'arbitrage en cas de différends non résolus.

Application de la déclaration de principe

L'impératif humanitaire est primordial. Lorsque la rapidité de déploiement est essentielle pour sauver des vies, ZANMI LASANTE achètera des biens et services nécessaires à partir de la source disponible la plus appropriée.

ZANMI LASANTE ne peut accepter ni les augmentations de coûts non maîtrisées, ni les baisses de qualité. ZANMI LASANTE accepte les coûts internes appropriés, mais travaillera avec ses fournisseurs pour parvenir à des normes éthiques dans la mesure du possible sans augmentation des coûts ni diminution de la qualité.

Je soussigné _____ accepte le Code de conduite ci-dessus et s'engage à respecter les normes du travail et environnementales spécifiées, à la fois dans ma propre société et celles de mes fournisseurs.

Nom & Poste du représentant autorisé du Soumissionnaire _____

Signature autorisée _____

📍18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

ZANMI LASANTE (ZL)

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS

DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISE (DCE)

PRÉQUALIFICATION DE FIRMES / ENTREPRISES

PRESTATIONS: CONSTRUCTION – REHABILITATION – REPARATION –
MAINTENANCE – SUPERVISION DES INFRASTRUCTURES

PORTEE: **ZL NATIONAL**

Nombre de firmes à retenir : 5

Durée de validité du panel : 18 mois

Référence : ZL-AMI-FC-2628

Type de consultation : Préqualification (Panel)

Zone d'intervention : Réseau Zanmi Lasante – National

Date limite de soumission : 05 Mars 2026

Soumis à : Directeur des Opérations – Zanmi Lasante

Date : 06 Février 2026

📍18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

1. INVITATION A SOUMISSIONNER (LETTRE D'INVITATION)

Dans le cadre du renforcement des capacités de gestion des interventions liées aux infrastructures au sein du réseau de **Zanmi Lasante (ZL)**, le Département des Opérations invite les **firmes/entreprises qualifiées** à soumettre une **candidature** dans le cadre de la présente consultation portant sur la **préqualification de prestataires** pour des prestations de **construction, réhabilitation, réparation, maintenance et supervision des infrastructures**.

L'objectif de cette consultation est de **constituer un panel national de firmes/entreprises préqualifiées**, mobilisables selon les besoins opérationnels identifiés par Zanmi Lasante sur ses différents sites, pour une durée de **dix-huit (18) mois**.

Les firmes/entreprises intéressées sont invitées à transmettre :

- un dossier administratif,
- un dossier technique,
- ainsi que les éléments justificatifs de capacité financière,

conformément aux modalités et délais indiqués dans le présent Dossier de Consultation d'Entreprise.

La présente consultation constitue une **procédure de préqualification**. Elle **ne constitue ni un appel d'offres, ni un engagement contractuel de la part de Zanmi Lasante**. L'inscription d'une firme/entreprise au panel de prestataires préqualifiés **ne garantit pas l'attribution automatique de prestations**. Les modalités de mobilisation feront l'objet de demandes spécifiques (bon de commande, ordre de service, contrat spécifique ou tout autre mécanisme interne applicable).

Zanmi Lasante se réserve le droit de demander toute clarification jugée nécessaire, de vérifier les références fournies, et de ne retenir que les candidatures jugées conformes et aptes au regard des critères définis dans le présent Dossier de Consultation.

Fait à :

Date :

Pour Zanmi Lasante
Département des Opérations

Nom : _____

Fonction : _____

Signature : _____

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

2.1 CONTEXTE

Zanmi Lasante (ZL) assure des services essentiels de santé à travers un réseau d'établissements et de structures répartis sur l'ensemble du territoire national. La qualité, la continuité et la sécurité des soins fournis reposent également sur la disponibilité d'infrastructures **fonctionnelles, sûres et adaptées** aux exigences techniques et opérationnelles.

Dans ce contexte, le Département des Opérations est régulièrement amené à planifier, coordonner et mettre en œuvre des interventions liées à la **construction, la réhabilitation, la réparation, la maintenance** et, le cas échéant, la **supervision technique** des infrastructures du réseau Zanmi Lasante.

Afin de renforcer l'efficacité, la réactivité et la qualité de ces interventions, Zanmi Lasante souhaite disposer d'un **panel structuré de firmes/entreprises préqualifiées**, capables d'intervenir selon les besoins opérationnels identifiés sur les différents sites, dans le respect des exigences de qualité, de sécurité et de conformité applicables à des infrastructures fournissant des services essentiels.

2.2 OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la présente consultation est de **sélectionner et préqualifier cinq (5) firmes/entreprises** afin de constituer un **panel national de prestataires préqualifiés**, mobilisables par le Département des Opérations de Zanmi Lasante pour une durée de **dix-huit (18) mois**, dans le cadre des prestations relatives aux infrastructures.

2.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques de la consultation sont les suivants :

- définir un **cadre structuré, transparent et standardisé** de sélection des prestataires ;
- identifier des firmes/entreprises disposant des **capacités techniques, organisationnelles, humaines et administratives** nécessaires à l'exécution des prestations visées ;
- faciliter la **mobilisation rapide** de prestataires qualifiés en fonction des priorités opérationnelles et des contraintes du terrain ;
- contribuer à la **qualité, la sécurité et la conformité** des interventions réalisées sur les infrastructures du réseau Zanmi Lasante.

3. PORTEE DES PRESTATIONS – PANEL NATIONAL

3.1 APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS

Les firmes/entreprises préqualifiées dans le cadre de la présente consultation (« les Prestataires ») pourront être sollicitées par le Département des Opérations de Zanmi Lasante pour la réalisation de prestations liées aux infrastructures, sur l'ensemble du réseau **ZL National**, en fonction des besoins opérationnels identifiés.

Les prestations pourront inclure, sans s'y limiter, des interventions de **construction, réhabilitation, réparation, maintenance** ainsi que des missions de **supervision et de contrôle technique**, selon la nature des projets et des sites concernés.

Les prestations seront exécutées conformément aux exigences techniques, aux standards de qualité et aux contraintes opérationnelles propres aux infrastructures fournissant des services essentiels.

3.2 OBJECTIFS DES PRESTATIONS

Les objectifs des prestations susceptibles d'être confiées aux firmes/entreprises préqualifiées sont notamment de :

1. Assurer la réalisation de travaux et interventions sur les infrastructures dans le respect des normes techniques applicables ;
2. Maintenir et améliorer la fonctionnalité, la sécurité et la durabilité des bâtiments et installations ;
3. Garantir la continuité des activités des sites pendant l'exécution des interventions, dans la mesure du possible ;
4. Fournir des prestations documentées, conformes aux exigences de qualité, de sécurité et de conformité de Zanmi Lasante.

3.3 ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Selon la nature des besoins et des projets, les prestations confiées aux firmes/entreprises préqualifiées pourront inclure, notamment :

3.3.1 TRAVAUX DE CONSTRUCTION, REHABILITATION ET REPARATION

- Construction neuve et/ou extension d'infrastructures existantes ;
- Réhabilitation, rénovation et remise en état de bâtiments ;
- Travaux de maçonnerie, toiture, revêtement, peinture et menuiserie ;

18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- Travaux de plomberie, d'électricité et installations connexes ;
- Interventions liées à l'assainissement et aux infrastructures de support.

3.3.2 MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES

- Maintenance préventive planifiée des bâtiments et installations ;
- Maintenance corrective suite à incidents, pannes ou dégradations ;
- Interventions urgentes selon le niveau de criticité opérationnelle.

3.3.3 SUPERVISION ET CONTROLE TECHNIQUE (SI REQUIS)

Selon les projets, certaines missions pourront inclure :

- Visites techniques et évaluations sur site ;
- Supervision des travaux et contrôle de conformité ;
- Production de rapports techniques et recommandations ;
- Participation aux procédures de réception provisoire et définitive.

3.4 MODALITES D'INTERVENTION

Les projets, sites, périmètres d'intervention, calendriers d'exécution, livrables attendus et budgets spécifiques seront définis **au cas par cas**, à travers des demandes formelles émises par le Département des Opérations (demande de service, bon de commande, ordre de service, contrat spécifique ou tout autre mécanisme interne applicable).

L'inscription d'une firme/entreprise au panel de prestataires préqualifiés ne constitue pas une garantie d'attribution systématique de prestations.

4. CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET EXIGENCES MINIMALES

4.1 CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

Peuvent participer à la présente consultation les firmes/entreprises qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- être légalement constituées et enregistrées conformément à la réglementation en vigueur ;
- être autorisées à exercer leurs activités et à contracter dans le cadre de prestations liées aux infrastructures ;
- disposer des capacités techniques, humaines et matérielles compatibles avec la nature des prestations visées par le présent Dossier de Consultation d'Entreprise ;
- être en mesure de mobiliser les ressources nécessaires dans les délais requis par les interventions.

📍18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Toute firme/entreprise ne satisfaisant pas aux conditions générales d'éligibilité pourra être écartée du processus de préqualification.

4.2 EXIGENCES ADMINISTRATIVES MINIMALES

Le dossier de candidature doit inclure, au minimum, les éléments suivants :

- une lettre de soumission / manifestation d'intérêt, datée et signée par le représentant légal dûment autorisé ;
- les documents légaux de l'entreprise (enregistrement, autorisations applicables, documents fiscaux en vigueur) ;
- l'identification du représentant légal et des personnes de contact officielles ;
- une présentation générale de l'entreprise (profil, structure organisationnelle, domaines d'intervention).

Tout dossier administratif incomplet ou non conforme pourra entraîner la disqualification du soumissionnaire à l'étape de vérification administrative.

4.3 EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES

La firme/entreprise candidate devra démontrer :

- une expérience pertinente et documentée dans des prestations similaires (construction, réhabilitation, maintenance, supervision ou travaux techniques comparables) ;
- la réalisation d'au moins **deux (2) projets similaires** au cours des dernières années ;
- la capacité à intervenir dans des environnements comparables à des infrastructures fournissant des services essentiels.

Les références fournies devront être vérifiables et préciser, au minimum :

- le nom de l'institution cliente ;
- la nature des prestations réalisées ;
- la période d'exécution ;
- le statut du projet (achevé ou en cours).

Zanmi Lasante se réserve le droit de procéder à toute vérification jugée utile des références soumises.

4.4 RESSOURCES HUMAINES ET CAPACITES ORGANISATIONNELLES

La firme/entreprise devra disposer de ressources humaines qualifiées lui permettant d'assurer l'exécution des prestations dans des conditions satisfaisantes de qualité et de supervision.

À cet effet, le soumissionnaire devra fournir :

- la liste du personnel clé mobilisable (permanent ou contractuel) ;
- l'identification d'un responsable technique / chef de projet ;

18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- les CV ou profils synthétiques du personnel clé ;
- un engagement de disponibilité des ressources humaines pendant la durée des missions confiées.

L'absence de personnel clé clairement identifié et qualifié peut constituer un motif de non-préqualification.

4.5 MOYENS MATERIELS ET EQUIPEMENTS

La firme/entreprise devra démontrer qu'elle dispose, directement ou par accès formel (location, partenariat ou autre arrangement), des moyens matériels et équipements nécessaires à l'exécution des prestations.

Le dossier devra inclure :

- une liste des principaux équipements disponibles ;
- une indication du mode de disponibilité (propriété, location, accord) ;
- la capacité logistique à mobiliser ces équipements sur les sites concernés.

4.6 CAPACITE FINANCIERE MINIMALE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose d'une capacité financière compatible avec l'exécution des prestations susceptibles d'être confiées dans le cadre du panel de préqualification.

À cet effet, le dossier devra inclure, à minima :

- une attestation bancaire récente ou un document équivalent ;
- toute information financière pertinente permettant d'apprecier la stabilité et la capacité de mobilisation des ressources.

Zanmi Lasante se réserve le droit de demander toute information ou pièce complémentaire jugée nécessaire pour confirmer la capacité financière du soumissionnaire.

4.7 INTEGRITE, CONFORMITE ET CONFLITS D'INTERET

Le soumissionnaire devra :

- déclarer toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- s'engager à fournir des informations exactes, sincères et vérifiables ;
- reconnaître que toute fausse déclaration, omission ou tentative d'influence pourra entraîner une disqualification immédiate.

5. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les firmes/entreprises intéressées par la présente consultation devront soumettre un **dossier complet de candidature** conformément aux exigences ci-dessous.

18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Tout dossier incomplet ou non conforme pourra être rejeté ou mis en réserve, selon la nature et la criticité des pièces manquantes.

5.1 DOSSIER ADMINISTRATIF

Chaque soumission devra obligatoirement inclure les éléments suivants :

1. Lettre de soumission / manifestation d'intérêt, datée et signée par le représentant légal dûment autorisé ;
2. Documents légaux et administratifs de l'entreprise (enregistrement, autorisations applicables, documents fiscaux en vigueur) ;
3. Présentation générale de l'entreprise, incluant :
 - adresse complète et contacts officiels ;
 - structure organisationnelle / organigramme ;
 - domaines d'intervention ;
4. Identification du représentant légal et des personnes de contact autorisées ;
5. Déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêt (formulaire en annexe).

5.2 DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique devra inclure, au minimum :

1. **Expérience et références**
 - description d'au moins deux (2) projets similaires réalisés ;
 - tableau des références complété (modèle en annexe) ;
2. **Ressources humaines**
 - liste du personnel clé mobilisable ;
 - identification du responsable technique / chef de projet ;
 - CV ou profils synthétiques du personnel clé ;
3. **Moyens matériels et équipements**
 - liste des principaux équipements disponibles ;
 - indication du mode de disponibilité (propriété, location, partenariat, etc.) ;
4. **Approche générale d'exécution**
 - description de l'approche générale pour la réalisation des prestations ;
 - modalités de supervision, de contrôle qualité et de gestion des délais.

5.3 CAPACITE FINANCIERE

Chaque soumission devra inclure, à minima :

- Une attestation bancaire récente ou tout document équivalent démontrant la capacité financière minimale de l'entreprise à mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution des prestations.

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- Les états financiers des deux (2) ou trois (3) derniers exercices disponibles, audités si disponibles ou, à défaut, certifiés par la direction ;
- Une indication du chiffre d'affaires annuel moyen réalisé au cours des trois (3) dernières années dans des activités similaires (services d'ingénierie, d'architecture ou d'études techniques) ;

Zanmi Lasante se réserve le droit de demander toute pièce ou information financière complémentaire jugée nécessaire pour confirmer la capacité financière du soumissionnaire.

5.4 FORMAT ET MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers de soumission devront être transmis selon les modalités suivantes :

- format : PDF (regroupé en un seul fichier si possible) ;
- canal de transmission : [à préciser – email / dépôt physique / autre] ;
- objet du message : DCE – Préqualification – [Nom du soumissionnaire] ;
- date limite de soumission : [à compléter].

Les dossiers reçus après la date limite indiquée ne seront pas pris en considération.

6. PROCEDURE D'EVALUATION ET DE SELECTION

6.1 PRINCIPES GENERAUX

L'évaluation des candidatures sera effectuée par le Département des Opérations de Zanmi Lasante, selon un processus structuré visant à garantir la **transparence**, l'**équité**, la **conformité administrative** et la **qualité technique** des firmes/entreprises retenues.

Seules les candidatures jugées recevables sur le plan administratif et conformes aux exigences minimales définies dans le présent Dossier de Consultation d'Entreprise seront admises à l'évaluation technique.

6.2 ÉTAPES DE L'EVALUATION

L'évaluation des dossiers de candidature se déroulera selon les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : VERIFICATION ADMINISTRATIVE (RECEVABILITE)

Cette étape consiste à :

- vérifier la présence et la conformité des pièces administratives obligatoires ;
- s'assurer du respect des conditions générales d'éligibilité ;
- vérifier la complétude du dossier soumis.

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Toute firme/entreprise dont le dossier est jugé incomplet ou non conforme aux exigences administratives minimales pourra être disqualifiée à ce stade.

ÉTAPE 2 : ÉVALUATION TECHNIQUE (SCORING)

Les candidatures jugées administrativement recevables seront évaluées sur la base d'une **grille de notation technique** structurée.

La note technique totale est établie sur **cent (100) points**, répartis comme suit :

- Expérience et références de l'entreprise : **50 points**
- Ressources humaines / personnel clé : **40 points**
- Moyens matériels et équipements : **10 points**

Score minimum requis : 70/100

Toute firme/entreprise n'atteignant pas le score minimum requis pourra être considérée comme non préqualifiée.

ÉTAPE 3 : SELECTION FINALE DU PANEL

À l'issue de l'évaluation technique, les **cinq (5) firmes/entreprises** ayant obtenu les meilleures notes techniques, et ayant atteint le score minimum requis, seront retenues pour constituer le **panel national de prestataires préqualifiés** pour une durée de **dix-huit (18) mois**.

6.3 VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

Zanmi Lasante se réserve le droit de :

- procéder à la vérification des références fournies ;
- demander des clarifications écrites aux soumissionnaires ;
- demander des pièces complémentaires jugées nécessaires ;
- organiser, si nécessaire, des entretiens ou des visites techniques.

Ces vérifications complémentaires pourront être prises en compte dans la décision finale de préqualification.

7. MODALITES DE MOBILISATION DES FIRMES PREQUALIFIEES

Les firmes/entreprises retenues dans le cadre du présent Dossier de Consultation d'Entreprise seront intégrées dans un **panel national de prestataires préqualifiés** pour une durée déterminée.

18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

La mobilisation des firmes/entreprises préqualifiées se fera **en fonction des besoins opérationnels** identifiés par le Département des Opérations de Zanmi Lasante et **ne constitue pas une obligation d'attribution systématique de prestations.**

7.1 MODALITES DE SOLICITATION

Les firmes/entreprises préqualifiées pourront être sollicitées, selon la nature et l'urgence des besoins, à travers notamment :

- des demandes de services spécifiques ;
- des bons de commande ou ordres de service ;
- des contrats spécifiques par activité, site ou projet ;
- des mini-consultations ou appels restreints entre firmes préqualifiées ;
- tout autre mécanisme interne applicable au sein de Zanmi Lasante.

7.2 DEFINITION DES INTERVENTIONS

Pour chaque intervention envisagée, les éléments suivants pourront être précisés et communiqués à la firme/entreprise concernée :

- le site ou les sites concernés ;
- la nature et le périmètre des prestations ;
- les délais d'exécution attendus ;
- les livrables requis ;
- les modalités de suivi, de validation et de réception ;
- les conditions financières applicables à l'intervention.

7.3 ABSENCE DE GARANTIE D'ATTRIBUTION

L'inscription d'une firme/entreprise dans le panel de prestataires préqualifiés **ne garantit pas automatiquement** l'attribution de prestations pendant la durée de validité du panel.

Zanmi Lasante se réserve le droit de sélectionner, parmi les firmes préqualifiées, celle(s) la/les plus adaptée(s) aux besoins spécifiques de chaque intervention, en fonction des critères opérationnels, techniques, géographiques ou de disponibilité.

8. DUREE DE VALIDITE DE LA PREQUALIFICATION

Le panel national des firmes/entreprises préqualifiées constitué dans le cadre du présent Dossier de Consultation d'Entreprise est établi pour une durée de :**dix-huit (18) mois** à compter de la date de notification officielle des résultats de la préqualification par le Département des Opérations de Zanmi Lasante.

18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

À l'issue de cette période, Zanmi Lasante se réserve le droit, en fonction de l'évaluation des performances, des besoins institutionnels et des contraintes opérationnelles, de :

- renouveler le panel, en tout ou en partie ;
- actualiser la liste des firmes préqualifiées ;
- lancer une nouvelle procédure de préqualification.

9. DISPOSITIONS GENERALES

9.1 RESERVE DE ZANMI LASANTE

Zanmi Lasante se réserve le droit de :

- ne retenir aucune firme/entreprise si les candidatures reçues ne répondent pas aux exigences minimales ;
- annuler ou relancer la consultation, totalement ou partiellement, à tout moment et sans obligation d'attribution ;
- demander toute clarification ou information complémentaire jugée nécessaire ;
- procéder à toute vérification utile relative aux documents, références ou capacités déclarées.

9.2 EXACTITUDE DES INFORMATIONS

Toute information fausse, inexacte, trompeuse ou non vérifiable fournie par un soumissionnaire pourra entraîner la disqualification immédiate de la candidature, sans préjudice de toute autre mesure jugée nécessaire par Zanmi Lasante.

9.3 CONFIDENTIALITE

Les firmes/entreprises participantes sont tenues de traiter comme confidentielle toute information obtenue dans le cadre de la présente consultation lorsque celle-ci est explicitement signalée comme telle par Zanmi Lasante.

9.4 CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent Dossier de Consultation d'Entreprise est régi par les lois et règlements en vigueur en République d'Haïti.

Tout différend relatif à l'interprétation, à l'application ou aux suites du présent processus de préqualification fera l'objet, en priorité, d'une tentative de règlement amiable par voie de **médiation**.

À défaut d'accord amiable, le différend pourra être soumis à une procédure d'**arbitrage**, selon des modalités qui seront précisées dans les documents contractuels applicables à l'intervention concernée.

La participation à la présente consultation vaut acceptation de ce cadre juridique et du mécanisme de règlement des différends décrit ci-dessus.

9.5 ACCEPTATION DES CONDITIONS

Toute soumission de candidature dans le cadre de la présente consultation implique l'acceptation pleine et entière des conditions définies dans le présent Dossier de Consultation d'Entreprise.

10. ANNEXES

Les documents ci-après constituent des **annexes intégrantes** du présent Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE). Ils ont pour objet de faciliter la constitution des dossiers de candidature, de standardiser l'évaluation des soumissionnaires et de garantir la transparence et la conformité du processus de préqualification.

- **Annexe 1 :** Formulaire de soumission / Lettre de candidature (modèle)
- **Annexe 2 :** Checklist des documents à soumettre
- **Annexe 3 :** Tableau des références et projets similaires (modèle)
- **Annexe 4 :** Formulaire – Personnel clé
- **Annexe 5 :** Formulaire – Matériels et équipements
- **Annexe 6 :** Déclaration d'intégrité et absence de conflit d'intérêt
- **Annexe 7 :** Grille d'évaluation technique (100 points)
- **Annexe 8 :** Déclaration de capacité financière minimale
- **Annexe 9 :** Code de conduite et exigences minimales en matière de santé et sécurité (HSE)

Les soumissionnaires sont tenus de prendre connaissance de l'ensemble des annexes et de fournir les informations requises conformément aux modèles et instructions qui y figurent.

ANNEXE 1: FORMULAIRE DE SOUMISSION / LETTRE DE CANDIDATURE

ZANMI LASANTE (ZL)
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS

DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISE (DCE) PRÉQUALIFICATION DE FIRMES / ENTREPRISES

Prestations : Construction – Réhabilitation – Réparation – Maintenance – Supervision des infrastructures

Référence du DCE :

Objet : Soumission – DCE / Préqualification de firmes / entreprises

Je soussigné (e),....., agissant en qualité de, dûment autorisé(e) à représenter la firme / entreprise, soumets par la présente la candidature de ladite entreprise dans le cadre du **Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) – Préqualification de firmes / entreprises**, lancé par **Zanmi Lasante (ZL)**.

Par la présente, nous déclarons :

- Avoir pris connaissance de l'ensemble du Dossier de Consultation d'Entreprise et de ses annexes ;
- Accepter sans réserve les conditions définies dans ledit dossier ;
- Disposer des capacités techniques, humaines, matérielles, organisationnelles et financières nécessaires pour intervenir dans le cadre des prestations visées ;
- Fournir des informations exactes, sincères et vérifiables ;
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêt non déclaré avec Zanmi Lasante ;
- Reconnaître que la présente soumission s'inscrit dans une **procédure de préqualification et ne constitue pas une garantie d'attribution de prestations.**

Nous reconnaissions également que Zanmi Lasante se réserve le droit de vérifier toute information fournie et de demander des clarifications ou documents complémentaires, conformément aux dispositions du DCE.

Coordonnées du soumissionnaire

- **Nom de l'entreprise :**
- **Adresse complète :**
- **Téléphone :**

📍18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- **Adresse électronique :**
- **Personne de contact :**
- **Fonction :**

Fait à :

Date :

Pour la firme / entreprise :

Nom et prénom du représentant légal : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Annexe 2 : Checklist des documents à soumettre

Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) – Préqualification
Zanmi Lasante – Département des Opérations

Nom du projet : Préqualification de firmes / entreprises – Panel national
Référence :

Le soumissionnaire devra inclure, dans son dossier de candidature, **l'ensemble des documents listés ci-dessous**.

Tout document manquant, incomplet ou non conforme pourra entraîner la **non-recevabilité de la candidature**, conformément aux dispositions du DCE.

A. Documents administratifs et légaux

- **Formulaire de soumission / Lettre de candidature** dûment complété et signé (Annexe 1)
- **Déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêt** (Annexe 6)
- **Attestation bancaire récente** (datant de moins de six (6) mois)
- **Déclaration sur l'honneur** attestant que le soumissionnaire :
 - o n'est pas en situation de faillite, liquidation ou insolvabilité ;
 - o est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

B. Capacité technique et expérience

- Présentation générale de la firme / entreprise
- **Tableau des références et projets similaires** (Annexe 3)
- **Personnel clé et CV synthétiques** (Annexe 4)
- Description de l'approche générale et de la compréhension des types de prestations visées
- **Liste des matériels et équipements mobilisables**, le cas échéant (Annexe 5)

C. Capacité financière

- **Déclaration de capacité financière minimale** (Annexe 8)
- Tout document complémentaire jugé pertinent pour démontrer la capacité financière du soumissionnaire
(les états financiers détaillés pourront être demandés ultérieurement par Zanmi Lasante si nécessaire)

D. Engagements et conformité

- Acceptation du **Code de conduite et des exigences minimales en matière de santé et sécurité (HSE)** (Annexe 9)
- Engagement à se conformer aux procédures internes de Zanmi Lasante lors de toute mobilisation future

Déclaration

En soumettant sa candidature, le soumissionnaire reconnaît avoir inclus l'ensemble des documents requis et accepte que toute omission, incohérence substantielle ou fausse déclaration puisse entraîner le rejet de sa candidature dans le cadre de la présente procédure de préqualification.

Annexe 3 : Tableau des références et projets similaires

Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) / RFP Zanmi Lasante – Département des Opérations

Nom du projet : Préqualification de firmes / entreprises – Panel national
Référence :

(À compléter par le soumissionnaire – joindre preuves si disponibles)

Le soumissionnaire devra présenter au **minimum trois (3) projets similaires** réalisés au cours des **cinq (5) dernières années**, en lien avec des prestations comparables à celles visées par la présente préqualification (construction, réhabilitation, maintenance, supervision technique ou services professionnels associés).

Définition d'un projet similaire

Est considéré comme projet similaire toute mission portant sur :

- Des travaux ou services techniques comparables (construction, réhabilitation, maintenance, supervision) ;
- Ou des prestations professionnelles liées à des infrastructures (études techniques, relevés, documentation as-built, ingénierie, architecture, etc.) ;
- Idéalement réalisées dans un **environnement institutionnel** (hôpital, centre de santé, école, bâtiment public, ONG ou structure assimilée).

Zanmi Lasante se réserve le droit de vérifier les **références fournies** auprès des contacts indiqués.

Tableau des références

N° du projet	Intitulé Client / Institution	Pays / Ville	Description succincte des prestations	Période (début-fin)	Montant du contrat	Rôle du soumissionnaire	Contact de référence (nom, email)
--------------	-------------------------------	--------------	---------------------------------------	---------------------	--------------------	-------------------------	-----------------------------------

1

2

3

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Pièces justificatives

(Optionnelles mais fortement recommandées)

- Attestations de bonne exécution
- Contrats ou bons de commande
- Lettres de recommandation
- Extraits de livrables (plans, rapports, photos, etc.)

Déclaration

Je soussigné(e), _____, certifie que les informations fournies ci-dessus sont **exactes, sincères et vérifiables**, et reconnais que toute fausse déclaration ou référence non vérifiable pourra entraîner la **non-préqualification** de la firme / entreprise.

Nom et signature du représentant autorisé : _____

Date : _____

Annexe 4 : Personnel clé et ressources humaines

Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) / RFP
Zanmi Lasante – Département des Opérations

Nom du projet : Préqualification de firmes / entreprises – Panel national
Référence :

(À compléter par le soumissionnaire – joindre CV synthétiques si disponibles)

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose de **ressources humaines qualifiées et mobilisables**, capables d'assurer l'exécution des prestations visées par la présente préqualification.

Le personnel présenté ci-dessous correspond au **personnel clé** susceptible d'être mobilisé lors de futures interventions (construction, réhabilitation, maintenance, supervision ou services techniques associés).

Définition du personnel clé

Est considéré comme personnel clé tout professionnelle occupant un rôle essentiel dans :

- La coordination et la supervision des travaux ou prestations ;
- La gestion technique ou opérationnelle ;
- L'exécution spécialisée des tâches critiques.

Tableau du personnel clé

N°	Nom et prénom	Fonction / Poste	Domaine de compétence	Niveau de qualification / Diplôme	Années d'expérience	Statut (permanent / consultant)	Disponibilité
1							
2							
3							

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Pièces justificatives

(optionnelles mais recommandées)

- CV synthétique du personnel clé
- Copies de diplômes ou attestations pertinentes
- Preuves d'expériences professionnelles similaires

Déclaration

Je soussigné(e), _____, certifie que les informations relatives au personnel clé présentées ci-dessus sont **exactes et à jour**, et que les ressources humaines déclarées pourront être mobilisées dans le cadre de futures interventions confiées à la firme / entreprise par Zanmi Lasante.

Nom et signature du représentant autorisé : _____
Date : _____

Annexe 5 : Matériels et équipements mobilisables

Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) / RFP Zanmi Lasante – Département des Opérations

Nom du projet : Préqualification de firmes / entreprises – Panel national
Référence :

(À compléter par le soumissionnaire – joindre preuves si disponibles)

Le soumissionnaire devra indiquer les **principaux matériels et équipements** dont il dispose ou auxquels il a accès (propriété, location, partenariat), et qui sont pertinents pour l'exécution des prestations visées par la présente préqualification.

Les équipements listés ci-dessous sont fournis **à titre indicatif** et pourront être mobilisés selon la nature des interventions confiées ultérieurement.

Tableau des matériels et équipements

N°	Désignation de l'équipement	Catégorie / Usage	Quantité	Mode de disponibilité (propriété / location / partenariat)	État général	Observations
1						
2						
3						

Précisions importantes

- Le soumissionnaire peut compléter ce tableau par tout équipement supplémentaire jugé pertinent.
- L'absence d'un équipement spécifique dans la liste n'entraîne pas automatiquement la non-préqualification, dès lors que la capacité de mobilisation peut être démontrée.
- Zanmi Lasante se réserve le droit de demander des **justificatifs complémentaires** lors de la mobilisation effective d'une firme préqualifiée.

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Pièces justificatives

(Optionnelles mais recommandées)

- Preuves de propriété (factures, inventaires, etc.)
- Contrats ou accords de location
- Accords de partenariat ou de mise à disposition

Déclaration

Je soussigné(e), _____, certifie que les informations relatives aux matériels et équipements déclarés ci-dessus sont **exactes et à jour**, et que ces moyens pourront être mobilisés dans le cadre des prestations confiées ultérieurement par Zanmi Lasante.

Nom et signature du représentant autorisé : _____

Date : _____

Annexe 6 : Déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêt

Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) / RFP
Zanmi Lasante – Département des Opérations

Nom du projet : Préqualification de firmes / entreprises – Panel national
Référence :

Déclaration

Je soussigné(e), _____,
agissant en qualité de _____,
représentant légal dûment autorisé de la firme /
entreprise _____,
candidate dans le cadre du **Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) – Préqualification de firmes / entreprises** lancé par **Zanmi Lasante (ZL)**,

Déclare sur l'honneur ce qui suit :

1. La firme / entreprise que je représente agit avec **intégrité, transparence et bonne foi** dans le cadre de la présente procédure de préqualification.
2. La firme / entreprise n'a pas, directement ou indirectement :
 - Offert, promis ou accordé,
 - Sollicité ou accepté,
tout avantage indu, financier ou autre, dans le but d'influencer le processus de sélection.
3. La firme / entreprise n'est pas en situation de **conflit d'intérêt réel, potentiel ou apparent** susceptible d'affecter son impartialité dans le cadre de la présente préqualification.
4. Toute situation pouvant être assimilée à un conflit d'intérêt a été, le cas échéant, **déclarée de manière complète et transparente** à Zanmi Lasante.
5. La firme / entreprise s'engage à **informer immédiatement Zanmi Lasante** de toute situation de conflit d'intérêt qui surviendrait après la soumission de sa candidature.
6. Je reconnaiss que toute **fausse déclaration**, omission volontaire ou manquement aux principes d'intégrité pourra entraîner :
 - La disqualification immédiate de la candidature ;
 - L'exclusion du panel de prestataires préqualifiés ;
 - Toute autre mesure jugée appropriée par Zanmi Lasante.

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Engagement

La présente déclaration est faite pour servir et valoir ce que de droit, dans le cadre de la procédure de préqualification de firmes / entreprises de Zanmi Lasante.

Fait à : _____

Date : _____

Nom et signature du représentant autorisé : _____

Fonction : _____

Annexe 7 : Grille d'évaluation technique

Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) / RFP
Zanmi Lasante – Département des Opérations

(*À usage exclusif du comité d'évaluation*)

A. Principe général

La présente grille est utilisée par le **comité d'évaluation** de Zanmi Lasante pour apprécier la qualité technique des offres reçues dans le cadre du présent Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE).

L'évaluation vise à garantir une sélection **objective, transparente et fondée sur le mérite technique** des soumissionnaires.

B. Notation technique

L'évaluation technique est notée sur un **total de 100 points**.

Seules les offres ayant obtenu une **note technique minimale de 70/100** seront jugées **recevables** pour la suite du processus (évaluation financière ou sélection finale, selon le cas).

C. Tableau de scoring technique

N°	Critère d'évaluation	Description	Score maximum
1	Compréhension du mandat et méthodologie	Qualité de l'analyse du besoin, compréhension du contexte institutionnel / hospitalier, pertinence et clarté de la méthodologie proposée	30
2	Expérience du soumissionnaire	Pertinence, similarité et qualité des projets de référence présentés (Annexe 3)	25
3	Personnel clé et compétences	Qualifications, expérience pertinente et disponibilité de l'équipe proposée (Annexe 4)	25
4	Organisation, planification et chronogramme	Réalisme du planning, organisation des activités, capacité de coordination	10

N°	Critère d'évaluation	Description	Score maximum
5	Capacité opérationnelle (matériels & outils)	Pertinence des équipements et outils proposés au regard des prestations (Annexe 5)	10
	TOTAL TECHNIQUE		100

D. Échelle d'appréciation (indicative)

Appréciation	Interprétation
Excellent	Réponse totalement conforme et supérieure aux attentes
Bon	Réponse conforme et satisfaisante
Acceptable	Réponse conforme mais perfectible
Faible	Réponse partiellement conforme
Insuffisant	Réponse non conforme

(L'échelle est indicative ; le comité conserve son pouvoir d'appréciation dans l'attribution des notes.)

E. Pondération finale (le cas échéant)

Dans le cadre d'une consultation incluant une composante financière, la pondération finale pourra être la suivante :

- **Score technique : 70 %**
- **Score financier : 30 %**

Le score final est calculé sur la base de la pondération combinée des scores technique et financier, conformément aux dispositions du DCE.

Annexe 8 : Déclaration de capacité financière minimale

Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) / RFP
Zanmi Lasante – Département des Opérations

Nom du projet : Préqualification de firmes / entreprises – Panel national
Référence :

(À compléter et signer par le représentant autorisé du soumissionnaire)

Déclaration

Je soussigné(e), _____,
agissant en qualité de _____,
représentant légal dûment autorisé de la firme /
entreprise _____,
candidate dans le cadre du **Dossier de Consultation d'Entreprise (DCE) – Préqualification de firmes / entreprises** lancé par **Zanmi Lasante (ZL)**,

Déclare sur l'honneur que la firme / entreprise que je représente :

1. Dispose d'une **capacité financière minimale suffisante** pour mobiliser les ressources nécessaires (personnel, équipements, logistique, achats initiaux) en vue de l'exécution de prestations susceptibles d'être confiées par Zanmi Lasante ;
2. Est en mesure de **supporter les charges opérationnelles** liées à des interventions ponctuelles ou successives pendant la durée de validité du panel ;
3. N'est pas en situation de **faillite, liquidation ou insolvabilité** à la date de la présente déclaration ;
4. Est **à jour de ses obligations fiscales et sociales**, conformément à la réglementation en vigueur ;
5. S'engage à fournir, sur demande de Zanmi Lasante, **tout document financier complémentaire** jugé nécessaire pour confirmer la capacité financière déclarée.

Je reconnaissais que toute **fausse déclaration**, omission volontaire ou information trompeuse pourra entraîner la **non-préqualification** de la firme / entreprise, voire son exclusion du panel de prestataires préqualifiés.

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Engagement

La présente déclaration est établie pour servir et valoir ce que de droit dans le cadre de la procédure de préqualification de Zanmi Lasante.

Fait à : _____

Date : _____

Nom et signature du représentant autorisé : _____

Fonction : _____

Annexe 9 : Code de conduite et exigences minimales en matière de santé, sécurité et environnement (HSE)

Dossier de Consultation d’Entreprise (DCE) / RFP
Zanmi Lasante – Département des Opérations

Nom du projet : Préqualification de firmes / entreprises – Panel national
Référence :

(À lire, accepter et signer par le représentant autorisé du soumissionnaire)

A. Objet

La présente annexe définit les **principes minimaux de conduite**, ainsi que les **exigences essentielles en matière de santé, sécurité et environnement (HSE)** applicables aux firmes / entreprises candidates à la préqualification de Zanmi Lasante.

Le respect de ces principes constitue une **obligation** pour toute firme préqualifiée lors de futures interventions sur les sites de Zanmi Lasante.

B. Principes de conduite

Le soumissionnaire s’engage à :

1. Adopter un comportement **professionnel, éthique et respectueux** dans toutes ses interactions avec le personnel, les patients et les partenaires de Zanmi Lasante ;
2. Respecter la **dignité, la confidentialité et les droits** des bénéficiaires des services de santé ;
3. S’abstenir de toute forme de **harcèlement, discrimination, exploitation ou abus**, y compris à caractère sexuel ;
4. Se conformer aux **politiques internes** et règles applicables sur les sites de Zanmi Lasante ;
5. Signaler immédiatement à Zanmi Lasante tout incident grave, comportement inapproprié ou situation à risque observée.

C. Exigences minimales en matière de santé et sécurité

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Le soumissionnaire s'engage à :

- Mettre en place des **mesures de sécurité adaptées** pour la protection de son personnel et des tiers ;
- Fournir les **équipements de protection individuelle (EPI)** appropriés lorsque requis ;
- Prévenir les risques d'accidents, d'incendie, de chute ou d'exposition à des dangers ;
- Respecter les consignes de sécurité spécifiques aux **environnements hospitaliers et institutionnels** ;
- S'assurer que ses équipes sont informées des règles de sécurité applicables sur les sites d'intervention.

D. Exigences environnementales minimales

Le soumissionnaire s'engage à :

- Limiter les nuisances (bruit, poussière, déchets) liées à ses activités ;
- Gérer les déchets générés de manière responsable, conformément aux règles locales et aux procédures de Zanmi Lasante ;
- Prévenir toute pollution ou dégradation de l'environnement immédiat des sites d'intervention ;
- Signaler toute situation présentant un risque environnemental.

E. Non-conformité et sanctions

Tout manquement aux principes de conduite ou aux exigences HSE pourra entraîner, selon la gravité :

- Un avertissement formel ;
- La suspension temporaire des activités ;
- L'exclusion du panel de prestataires préqualifiés ;
- Toute autre mesure jugée appropriée par Zanmi Lasante.

F. Déclaration d'acceptation

Je soussigné(e), _____,
agissant en qualité de _____,
représentant autorisé de la firme / entreprise _____,

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

📞 Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Déclare avoir pris connaissance du présent **Code de conduite et des exigences minimales HSE**, et m'engage à les respecter pleinement dans le cadre de toute intervention réalisée pour le compte de Zanmi Lasante.

Fait à : _____
Date : _____

Nom et signature du représentant autorisé : _____